
DEUXIEME PROJET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE INSERTION ET
APPUI A L'ENTREPRENEURAT DES
JEUNES RURAUX (FIERII)



UNITE DE COORDINATION NATIONAL

**AVIS D'INTENTION D'ATTRIBUTION DU MARCHE N°003/FIERII/UCN 2026 DU 30
MARS 2026**

NOM DU PROJET : Deuxième Projet de Formation Professionnelle Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER II)

FINANCEMENT : Budget Fonds International de Développement Agricole (FIDA)
No 2000004489 et No 2000004490

OBJET DU MARCHE : Avis de Manifestation d'Intérêt n° MLI-2000004014-0169-CS-QBS pour le recrutement d'un consultant/bureau d'étude international pour la facilitation de l'agrégation des jeunes au compte du projet (FIERII).

MODE DE PASSATION : Avis de Manifestation d'intérêt n° MLI-2000004014-0169-CS-QBS.

1- Classement des offres conformes

Candidats ayant obtenu la note totale la plus élevée et supérieure ou égale au score minimum requis de 70 points, seront invités pour la phase de la DP.

Pli N°	Nom du Soumissionnaire	Points obtenus	Classement
2	CONSORTIUM D'ENTREPRISES ITEED Development (Pty) Ltd et CONSULT STEP	85	1 ^{er}
3	Agreer S.A-N.V&SID	72,5	2 ^{ème}
5	AESA&AGRICONSULTING MAROC SA	70	3 ^{ème}
7	SOCODEVI & ID SAHEL	70	4 ^{ème}

2- Soumissionnaires non retenus :

Candidats ayant obtenu la note totale la plus élevée et inférieure au score minimum requis de 70 points

Pli N°	Nom du Soumissionnaire	Pays	Points obtenus	Qualifié (Oui/Non)
1	Groupement ProFil Sarl & MD CONSULTE	Mali/Canada	05	NON
4	ACK INTERNATINAL& SID CONSULT	France /Mali	20	NON
6	CESAM, PERFORMANCE AFRIQUE, YOUTH & ENTREPRISES	Bénin/Sénégal/Mali	50	NON
8	GROUPEMENT COSIT&SYL CONSULT TOGO	Togo/Mali	10	NON
9	IMPACT-HUB-& AGRIVION SAHEL (AVS) - IPR/ IFRA	Mali	35	NON
10	AFRIQUE PERFORMANCE SARL(AP)	Mali	10	NON

La publication du présent avis, est effectuée en application de l'article 79 du code des marchés publics et des délégations de service public, modifié et ouvre le délai de recours gracieux auprès de l'autorité contractante en vertu de l'article 120 du code, puis d'un recours auprès du comité de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des délégations de Service Publics (ARMDS) en vertu de l'article 121 dudit code.

Bamako, le 30 mars 2026

Le Coordinateur National

Lamine DIASSANA
Chevalier de l'ordre National